

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE
D'OBJECTIFS N°Z240092COV DU 12 JANVIER 2024
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GLOBAL**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la
présente convention par :
Délibération n°
du Bureau de la Métropole en date du .

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association **Office de tourisme de Port Saint-Louis du Rhône**

sise Tour Saint Louis
Quai Bonnardel
13230 Port Saint-Louis du Rhône

Représentée par **Sa Présidente Madame Patricia VINCENT**

ci-après désignée **« l'association »**

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'objet du présent avenant est d'attribuer à l'office de tourisme de Port Saint-Louis du Rhône une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2024, afin qu'il puisse réaliser l'ensemble de ses objectifs et ses événements proposés, tendant à accroître l'activité touristique de son secteur d'intervention, au travers de ses actions.

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement l'association dans la réalisation de ses objectifs en matière de promotion et de développement du tourisme tels que définis dans la convention en date du 12 janvier 2024.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2024 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de ladite subvention.

ARTICLE 3 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE

3.1 Budget prévisionnel de l'association :

- L'annexe I au présent avenant précise :

-Le budget prévisionnel global de l'association, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;

- L'annexe II au présent avenant précise :

-Les contributions non financières allouées par la Métropole dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1^{er} (mise à disposition de locaux, de matériel, etc.).

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) du fonctionnement, objet du présent avenant, est d'un montant de 212 023 €.

3.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation complémentaire de la Métropole est d'un montant de 33 797 €. Cela porte la participation globale de la Métropole sur l'exercice 2024 à un montant de 168 373 €.

Cette participation globale représente 79.41% du budget prévisionnel global de l'association (*hors contributions volontaires*).

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

3.3 Modalités de versement de la subvention :

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023, les modalités de versement se feront comme suit:

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de l'avenant par les deux parties ;
- le solde, sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la convention du 12 janvier 2024.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

ARTICLE 4 : AUTRES

Les autres dispositions de la convention du 12 janvier 2024 demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

Le Président

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE I - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
Office de tourisme de Port Saint-Louis du Rhône
Budget prévisionnel général Année 2024



**Budget Prévisionnel global 2024 de la structure « OFFICE DE TOURISME
DE PORT ST LOUIS DU RHONE »**

DEPENSES		RECETTES	
60 - ACHATS	18 673,00 €	70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	7 000,00 €
Achats stockés (matières premières, autres appro)		Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	7 000,00 €
Achats de matériel, équipements et travaux	4 500,00 €	73 - DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures administratives)	8 800,00 €	Dotations et produits de tarification	
Achats de marchandises	3 473,00 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 000,00 €
Autres achats	1 900,00 €	Etat (Précisez le ministère sollicité)	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	24 700,00 €	Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Sous traitance générale		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Redevances de crédit-bail		Etat (Précisez le ministère sollicité)	
Locations mobilières et immobilières	12 000,00 €	Région(s)	
Charges locatives et de copropriété		Département(s)	
Entretien et réparation	10 000,00 €	Communes	12 000,00 €
Primes d'assurance	2 500,00 €	Organismes sociaux	
Divers (études/ recherches, documentation, colloques ...)	200,00 €	Fonds européens	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	27 200,00 €	L'agence de services et de paiement	
Personnel extérieur		Autres établissements publics	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	10 000,00 €	Aides privées	
Publicité, information et publications	9 200,00 €	EPCI (autres que Métropole Aix Marseille Provence)	
Transports de biens et transports collectifs du personnel		SUBVENTION D'EXPLOITATION : MÉTROPOLE AIX MARSEILLE	185 373,00 €
Déplacement, missions et réceptions	4 000,00 €	Métropole Aix Marseille Provence: Demande de subvention fonctionnement faite en septembre (134 576€) + Demande subvention pour action (17 000€) + cette demande de subvention de fonctionnement complémentaire avec la somme electée sur les année précédente (33 797 €)	185 373,00 €
Frais postaux et de télécommunications	4 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (DONT COTISATIONS)	7 400,00 €
Autres (travaux exécutés à l'extérieur, etc...)		Autres produits de gestion courante	4 310,00 €
63 - IMPÔTS ET TAXES	150,00 €	Dont cotisations	3 090,00 €
Impôts et taxes sur rémunération		76 - PRODUITS FINANCIERS	250,00 €
Autres impôts et taxes	150,00 €	Produits financiers	250,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	141 300,00 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Rémunération du personnel	86 800,00 €	Produits exceptionnels	
Charges sociales	54 000,00 €	78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Autres charges de personnel : Médecine du Travail	500,00 €	Reprises sur amortissements et provisions	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		79 - TRANSFERT DE CHARGES	
Autres charges de gestion courante		Transfert de charges	
66 - CHARGES FINANCIÈRES		SOUS TOTAL RECETTES	212 023,00 €
Charges financières		87 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		Bénévolat	4 500,00 €
Charges exceptionnelles		Prestation en nature	22 500,00 €
68 -DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		Dons en nature	
Dotations aux amortissements, provisions et engagements		TOTAL RECETTES	212 023,00 €
69 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
Impôts sur les bénéfices			
SOUS TOTAL DEPENSES	212 023,00 €		
86- EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	22 500,00 €		
Personnel bénévole	4 500,00 €		
TOTAL DEPENSES	212 023,00 €		

Ce document est extrait de la demande du dossier de subvention complété et certifié par le représentant légal